

Intéressement 2021 - 2023 **ON A FAILLI PLEURER ..**

Avril 2021

Un nouvel accord d'intéressement est proposé pour la période 2021-2023 • Après le fiasco de la prime 2020, il est grand temps de changer de système • La direction reste sur une proposition à petits bras • Pas question que les postier-es de la maison mère profitent de la croissance du groupe • La balle est dans notre camp.

“On lâche rien”

la nouvelle devise de La Poste ‘

Malgré les injonctions du premier ministre en mars dernier pour que des primes allant jusqu'à 2000 € soient allouées aux personnels, on avait compris que la direction de La Poste n'entendait pas desserrer les cordons de sa bourse.

Impression confirmée lors de la première séance de négociation de l'intéressement 2021 – 2023 qui a bien failli nous tirer les larmes des yeux, avec un discours de la direction des ressources humaines pleurnichant sur les effets exceptionnels de la pandémie pour l'économie de La Poste.

Mais les postier-es n'ont-ils pas eux aussi fait des efforts exceptionnels pendant la pandémie? Ballotés dès les premiers mois au gré d'injonctions contradictoires, avec masques, sans masque, restez chez vous, retournez au taf, bossez en gardant vos enfants, télé-travaillez avec les moyens du bord et sans compensation !

On en a vu de toutes les couleurs avec des discours d'un cynisme absolu, la palme revenant au PDG Wahl qui n'a cessé de louer les mérites d'un personnel à qui il oppose une fin de non recevoir en matière de rémunérations exceptionnelles.

Jamais à court “d'éléments de langage” pour faire pleurer dans les chaumières des postier-es, la direction a même inventé un nouvel indicateur : le “REX économique” qui pour 2020 plonge à -1,4 milliards d'€. Sniff, sniff, les kleenex jonchaient la salle de réunion...

Nouveau logo de La Poste



Sud

C'est pas l'austérité pour tout le monde !

Pour mémoire, pour l'intéressement des 200 000 postier-es de la maison mère La Poste a lâché 96 millions en 2018, 103 millions en 2019, soit environ 420 € par temps plein.

Alors que 2020 sera une année blanche pour ces personnels, les 3372 salarié-es de la banque postale se partageront 14,5 millions d'€ bruts <https://www.labanquepostale.com/legroupe/investisseurs/info-reglementee.docreference.html>.

En intégrant la CNP qui fait désormais partie du groupe la Banque Postale on passe à 67 millions d'€ pour un peu plus de 7000 salarié-es, là ça commence à chiffrer.

On assiste aussi à une redistribution coté Chronopost ou une moyenne de 2800 € par agent est relevée au titre de l'intéressement et primes 2020.

Questionnée sur ces écarts entre maison mère et filiales la DRH a répondu que LBP n'est pas chargée de missions de services public !

Les SF et le réseau apprécieront.

Des critères toujours aussi balourds

Au stade des premières discussions, la base de calcul de l'intéressement 2021 - 2023 reposerait sur le « résultat net part du groupe » pas de quoi rêver au vu des prévisions budgétaires. On voit que la modération est dans l'esprit des rédacteurs de cet accord.

Il y aura aussi des critères qualitatifs basés sur le Net Promoter Score. Le NPS est un indicateur visant à mettre la pression en se basant sur l'avis des consommateurs par voie de son-

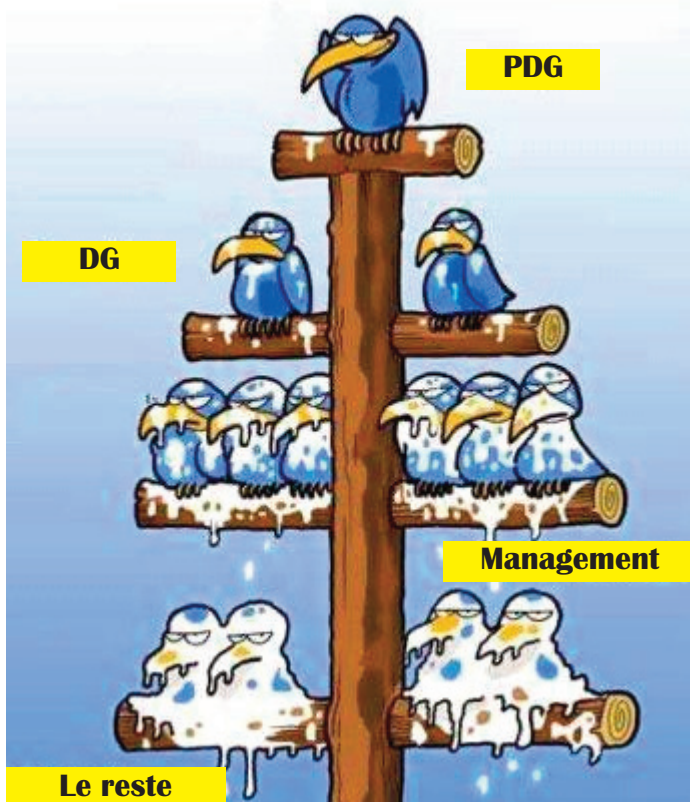
Union
syndicale
Solidaires

dage, vous savez les trois petites pastilles vertes, jaune et rouge qu'on trouve dans les toilettes publiques, gares, aéroports, du sérieux donc ! Enfin il est proposé d'intégrer un indicateur sur la fréquence des accidents du travail. Un grand classique des entreprises de main d'œuvre qui aiment bien faire reposer la culpabilité de l'accidentologie sur le personnel, les cadences, le matos, les RPS, c'est pas leur faute....

Même pas foutus de suivre leur gouvernement !

Lors de cette première séance, seul *Sud* a revendiqué le versement de la prime pouvant aller jusqu'à 2000 euros pour les entreprises mettant en œuvre un accord d'intéressement d'ici fin juin 2020, date butoir de la signature d'un tel dispositif pour l'année en cours. On le rappelle, les primes ne sont pas notre tasse de thé, mais dans le cas présent l'argument du premier ministre méritait d'être rappelé. Le 28 avril, le gouvernement a apporté des précisions quand à l'allocation de cette "prime exceptionnelle de pouvoir d'achat": les travailleurs de la deuxième ligne bénéficient en priorité de cette prime, le plafond pourra être porté à 2 000 euros si l'entreprise ou la branche s'engagent formellement à des actions de valorisation de ces travailleurs (accord de méthode au niveau de la

branche ou de l'entreprise s'engageant à entreprendre des actions en ce sens), tiens ça ressemble à un "pacte social" ça. Le plafond de 2 000 euros pourra également bénéficier aux salariés dont l'entreprise est couverte par un accord d'intéressement en vigueur. Un message qui a du mal à atteindre les oreilles de la direction de La Poste qui coche pourtant toutes cases de la bonne parole gouvernementale !



Pour *Sud* l'intéressement n'est pas une solution.

On a toujours dénoncé les dispositifs divers de rétribution : intéressement, participation, épargne retraite et autre actionnariat salarié, qui

se substituent aux augmentations salariales, affaiblissent la protection sociale, et ne sont pas pris en compte dans le calcul de la retraite. Nous favorisons nettement la mise en place d'un treizième mois comme c'est le cas dans bon nombre de groupes.

Economiquement, le groupe La Poste est parfaitement capable d'engager une politique salariale à la hauteur des attentes des postier-es et des enjeux qui attendent la boîte.

La douche froide de 2020 doit servir de leçon, pensons juste à ce qu'un vrai rapport de force intersyndical donnerait dans une boîte quasi exclusivement basée sur la main d'œuvre.

● **L'intéressement est un dispositif trop aléatoire pour les postier-es, *Sud* revendique un treizième mois, il existe dans de grands groupes.**

● **Dans l'immédiat La Poste doit suivre les recommandations du gouvernement avec le versement d'une prime de 2000 € !**

● **Les négos continuent et on nous prend pour des pigeons, mettons la pression sur les rémunérations en suivant le mouvement de grève à La Poste du 18 mai prochain !**

Sud^{PTT}

Fédération des activités postales et de télécommunications

25/27 rue des envierges 75020 Paris

tel 01 44 62 12 00 — fax 01 44 62 12 34

sudptt@sudptt.fr — www.sudptt.org

Union
syndicale
Solidaires